

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC483

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« cette exploitation »

les mots :

« l'exploitation des phonogrammes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.